

L'ÉCOLE LAZARE GOUJON OCCUPÉE A PARTIR DU 13/10/2022

Pour mettre à l'abri deux familles soit 4 enfants !

2000 enfants dorment à la rue chaque soir faute de solutions apportées par le 115, du fait d'un manque de places d'hébergement d'urgence¹. Depuis janvier 2022, ce nombre a doublé. Comme l'a dit Olivier Klein, ministre du logement lors de sa venue à Lyon le 27 septembre 2022 : « cette situation est inacceptable ».

Le ministre a saisi le préfet de région pour que le droit à l'hébergement des familles connues du collectif « Jamais sans toit » soit respecté et qu'elles obtiennent une solution dans les 48h. Il s'agit d'un engagement du ministre concernant des « revendications justes ».

En effet, **l'hébergement est un droit inconditionnel**. L'article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles stipule : « *Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence.* »

Pourtant, au niveau de la Métropole lyonnaise, le collectif « Jamais sans toit » recense depuis la rentrée **71 familles soit 176 enfants sans toit**.

Pourtant, à l'école Lazare Goujon deux familles soit 4 enfants sont toujours sans solution d'hébergement !

L'État français ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant dont il est signataire. Les droits à l'hébergement et à l'éducation sont bafoués. Avoir un toit sur la tête est un préalable pour apprendre. ***Nous demandons que l'État prenne ses responsabilités et se montre à la hauteur de ses engagements.***

A l'école Lazare Goujon, à Villeurbanne, après avoir interpellé les autorités compétentes, après avoir organisé un goûter solidaire, après avoir récolté des fonds via une cagnotte solidaire et financé des nuitées d'hôtel pendant plus de deux semaines, nuitées d'hôtel financées par la solidarité de la communauté éducative, parents d'élèves et enseignants, à hauteur de 2000 euros, sans solution apportée par les autorités, nous n'avons plus le choix.

Nous occuperons les locaux de l'école pour mettre à l'abri les 2 familles et les 4 enfants sans toit de l'école Lazare Goujon à partir du jeudi 13 octobre 2022

Les enseignant.e.s du **collège des Iris** qui accueillent les grandes sœurs depuis le jeudi 6 octobre se joignent à la mobilisation et en coordination avec le collectif de l'école s'organisent pour l'occupation de l'école.

Nous demandons que le droit à l'hébergement de ces enfants soit respecté. Nous demandons la prise en charge de ces enfants et de leur famille.

Un toit c'est un droit !

Collectif Jamais sans toit École Lazare Goujon / Collège des Iris
Membre du réseau national d'aide aux élèves sans toit. <https://www.eleves-sans-toit.fr>
Contacts : Benjamin 07 61 80 13 20 / François 06 84 41 45 20
Adresse : École Lazare Goujon 50, rue Pierre Voyant 69100 Villeurbanne

¹ données SIAO